



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E71599

VALABLE JUSQU'AU 08/04/2026

ÉDITÉ LE 31/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2007
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 02/02/2007
300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER

Siret : 493 950 117 00033

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9256344

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 101113428604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10115053404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : VITACLIM

271 RUE JB CALVIGNAC
ZONE DE LA BISTE
34670 BAILLARGUES

Téléphone : 04 67 50 65 06
Portable : 06 09 10 68 78

Fax :

Site Internet : www.vitaclim.com/
E-mail : dlucas@vitaclim.com

Responsabilité légale :
VITACLIM GROUPE (904 447 521) / VITACLIM GROUPE (904 447 521) / LEVASSEUR
TONY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 186 Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/03/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/04/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	20/03/2025
5913 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 500 kVA (Technicité supérieure)	05/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/04/2021
o Ventilation mécanique	26/10/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	15/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOURROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.